

PRESENTATION DU METIER

Le formateur SST exerce son activité en tant que salarié d'une entreprise ou d'un établissement, ou en tant que salarié ou prestataire d'un organisme de formation. Il exerce cette fonction dans les conditions définies par son entreprise, établissement ou organisme et dans le respect des règles de l'habilitation et des documents cadres définis par le réseau prévention.

PUBLIC VISE

Cet enseignement s'adresse à toute personne titulaire d'une unité d'enseignement de formateur, souhaitant être certifiée pour former des SST peut obtenir un allègement de formation. Exemple : le titulaire de l'unité d'enseignement "Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de formateur en 1er secours civiques" (PAE FPSC), à jour de formation continue (arrêté du 24 mai 2000). Document de Référence de l'INRS (V8.01/2021)

PRE-REQUIS

- Justifier d'une activité minimale d'enseignement des premiers secours
- Être titulaire du certificat de SST en cours de validité
- Avoir validé les connaissances en matière de prévention des risques professionnels via l'outil d'autoformation en ligne de l'INRS

OBJECTIF DE FORMATION

- Acquérir des techniques de communication, d'animation et d'enseignement
- Savoir transmettre et évaluer les compétences d'un sauveteur secouriste du travail conformément au Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS (V3.06/2019)

VERIFICATION DES ACQUIS ET MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME

Vérification des acquis

Fiche d'évaluation (une minimum) (QCM ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique - Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

Modalité de suivi du programme

- Feuille de présence
- Attestation de fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires à la fin de la formation...
- Délivrance d'un certificat de formateur SST

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

**Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.*

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

**D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*

**Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

**Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

**Du titre professionnel obtenu.*

**D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*

c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

FORMACODE : 44587 – NSF : 333 t - Enseignement, formation

CODE ROME : K2111 : Formation professionnelle

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Cette formation est dispensée par un formateur de formateurs SST certifiés par l'INRS.
Formateur de Formateurs SST (à jour de son MAC)

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

Conformément au document de référence V8-01/2021 et aux directives "COVID-19" de l'INRS des 26 juin, 03 & 20 novembre 2020

- Connaître l'entreprise, son organisation des secours et ses risques
- Les aides (outils) pédagogiques spécifiques
- La démarche pédagogique spécifique pour l'enseignement du SST

Par une méthode de pédagogie interactive et démonstrative, cette formation se déroule sous forme de:

- Travaux en sous-groupe
- Exercices pratiques de simulation
- Jeux de rôles

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

Méthodes pédagogiques : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

CARACTERISTIQUES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

L'allègement de formation porte sur des compétences clairement identifiées déjà détenues par le stagiaire et permet de limiter le temps de formation aux seules compétences non détenue pour devenir formateur SST. Un processus de vérification des compétences déjà détenues (présentation d'un autre certificat, CV, expérience professionnelle, entretien individuel, test) est mis en place pour élaborer le protocole d'allègement.

EVALUATIONS FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- * Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- * Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Dans le cas d'une évaluation favorable le stagiaire obtiendra un certificat d'aptitude pédagogique pour la formation des SST ainsi qu'une autorisation d'exercer (carte de formateur SST) valable 36 mois. Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du formateur SST pourront valablement être reconnus au titre de formateur SST. La validité de ce certificat est fixée à trois ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives. La non-réussite aux épreuves certificatives suivies lors d'une formation maintien et actualisation des compétences de formateur SST fait perdre la « certification de formateur SST ».

LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

ACCES

**Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390**

ACCESSIBILITE

- * Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

CONTACT

Site internet : www.ifps-formation.fr

